

#### **PUBLIC**

Les professionnels en charge de la commercialisation ou de la souscription des contrats d'assurances vie.

Les professionnels en charge du règlement des prestations.

#### **OBJECTIFS**

Comprendre les principales erreurs à ne pas commettre lors de la rédaction de la clause bénéficiaire

Mesurer les impacts de la loi Eckert afin d'en maîtriser le processus

Connaître les règles relatives aux bénéficiaires et à la validité des clauses

Détecter les clauses bénéficiaires non valides et traiter l'invalidité

Interpréter les clauses bénéficiaires libres et complexes

#### **MOYENS PÉDAGOGIQUES**

Tour de table : Recueil des attentes et difficultés

QCM de positionnement

Alternance d'exposés suivis d'échanges

Supports pédagogiques : Diaporama remis en fin de stage (version numérique)

Exercice de compréhension

QCM / correction en présentiel

#### **PRÉREQUIS**

Connaissance des fondamentaux de l'assurance vie

#### **SUIVI ET ÉVALUATION**

Feuille d'émargement et attestation de fin de formation

Questionnaire de satisfaction

#### **INTERVENANTE :**

Titulaire d'un diplôme de finance et comptabilité, Françoise Odaou intègre l'Ecole Nationale d'Assurance - CNAM dont elle ressort major de promotion en 1987. Fondée de pouvoir d'un cabinet de courtage, elle mène parallèlement une carrière professorale auprès de l'AEA et de l'Enass. En 2015, nommée Directeur délégué de CGPC (Association Française des Conseils en Gestion de Patrimoine Certifiés), elle découvre un métier « Conseil en gestion de patrimoine » riche de ses multiples champs disciplinaires. En 2017, elle décide de transmettre ses connaissances des métiers de l'assurance et de son environnement et d'apporter son aide en tant que consultante pour la réalisation de projets liés aux compétences professionnelles.

## CONTENU DE LA FORMATION

### LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES

- La définition d'une clause bénéficiaire
- La typologie des clauses bénéficiaires
- L'importance de la désignation d'une clause bénéficiaire

### LES PRINCIPES PERMETTANT DE DÉTERMINER LE BÉNÉFICIAIRE

- La désignation du bénéficiaire d'un contrat d'assurance
- La désignation nominative
- La désignation impersonnelle
- La désignation par testament
- L'acceptation ou la révocation du bénéficiaire
- Les droits du bénéficiaire acceptant
- La renonciation du bénéficiaire
- Les bénéficiaires interdits et le cas particulier des mineurs
- Les dispositions fiscales en vigueur
- Les cas d'exonération

### RAPPEL DES RÈGLES DES DROITS DE SUCCESSION : ORGANISER LA DÉVOLUTION SUCCESSORALE

- Les principes de réserve et de quotité disponible
- Le contournement de la réserve et de la quotité disponible par le rapport et réduction
- Les primes successives et les abus de droit
- La donation et les contrats d'assurance vie

## LES OBLIGATIONS DE L'ASSUREUR OU DU BANQUIER

- Le devoir de conseil des assureurs et des banquiers
- Retour sur la notion d'obligation de confidentialité
- Le démembrement de la clause bénéficiaire
- Les procédures mises en oeuvre pour rechercher le bénéficiaire lors du décès de l'assuré
- Comprendre la procédure de recherche d'un bénéficiaire
- Le rôle d'AGIRA et l'organisation de la recherche
- Les modalités de saisine
- Le principe de déshérence ou de « non réclamé »
- L'apport de la Loi Eckert sur les obligations de l'assureur et du banquier
- Les évolutions jurisprudentielles

## SAVOIR ANALYSER LES CONSÉQUENCES CIVILES ET FISCALES DES CLAUSES BÉNÉFICIAIRES

- Le bénéficiaire et la communauté conjugale
- Le bénéficiaire et les héritiers
- Le démembrement du droit de propriété
- Autres cas particuliers : le nantissement et délégation de créances

## LES DIFFÉRENTS TYPES DE CLAUSES ET LEUR INTERPRÉTATION

- Les clauses démembrées
- Les clauses avec charges
- Les désignations indirectes et directes avec répartition